PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué en date du 20 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORILLON Stéphanie, Maire.

PRESENTS : MAUGENET – BOCHET M – MORILLON – MAUBOURGUET – DUSSEAU – DESPUJOLS BOCHET G – CORBIN – LOUBIERES – MASCOTTO – BERRY – BOULANGER – MORIN
ABSENTS :
EXCUSES : OLLIVIER - PFISTER
Secrétaire de séance : Jérôme MASCOTTO

Monsieur OLLIVIER Gilles a donné procuration à Madame MAUGENET Sabrina
Madame PFISTER Hélène a donné procuration à Monsieur CORBIN Ludovic

Ordre du jour :
Approbation du PV de la réunion du 22 juin 2026
DIA parcelle ZK 243
Désignation d'un élu référent au SCOT
Club de football Union HURE-FONTET : projet de convention de mise à disposition des locaux du stade
Tarif location salle communale pour l'activité « médiation sonore »
Informations et questions diverses

Le Procès-Verbal de la réunion du 22 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Mylène MORIN s'étonne que son absence de la réunion du 22 juin 2026 et le pouvoir qu'elle avait donné n'ont pas été pris en compte alors qu'elle avait transmis l'information le jour même par mail.
Stéphanie MORILLON lui indique que le mail a été transmis une demi-heure avant le début de la réunion (alors qu'elle était occupée à organiser la réunion dans la salle communale climatisée au vu de la canicule) et sans prévenir de manière claire la personne à laquelle ce pouvoir était destiné. De plus, elle rappelle qu'à sa demande, l'ensemble du Conseil Municipal a attendu 15 minutes au total avant de commencer la réunion et qu'il a été demandé à Jérôme MASCOTTO s'il avait eu des nouvelles.
De plus, l'absence a été transformée en « excusée » sur le Procès-Verbal soumis à approbation.
Enfin, il est demandé à Mylène MORIN pourquoi elle n'a pas transmis un message sur le groupe whatsapp dédié.

DIA PARCELLE ZK 243

Ludovic CORBIN ne participe pas au vote car est directement concerné.

Stéphanie MORILLON soumet au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la parcelle cadastrée ZK n°243.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT AU SCOT

Madame Le Maire fait une présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).
Porté par le Syndicat Mixte du Sud-Gironde, le SCOT est un document de prospective commun à plusieurs communautés de communes : Bazadais, Convergence Garonne, Réolais en Sud Gironde, Entre-deux-Mers et Sud-Gironde.
Il définit les choix stratégiques communes en matière d'urbanisme, de logement, de transports et déplacements, de développement économique touristique et culturel, de protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles, de préservation et remise en bon état des continuités écologiques.
Le SCOT ne se substitue pas aux documents locaux d'urbanisme mais ceux-ci doivent être compatibles avec ses grandes orientations.

Stéphanie MORILLON propose sa candidature. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

CLUB DE FOOTBALL UNION HURE-FONTET : PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU STADE

Le club de football a prévenu que les équipements communaux du stade seront utilisés tous les jours à compter de la rentrée.
Le Conseil Municipal souhaite que soit mise en place une convention d'occupation des locaux.
Une telle convention sera par ailleurs mise en place avec toutes les associations de la commune.
Une évaluation des frais engagés sera également réalisée (prévision d'installer des sous-compteurs pour la consommation d'énergie).

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

TARIF LOCATION SALLE COMMUNALE POUR L'ACTIVITE « MEDITATION SONORE »

Stéphanie MORILLON rappelle que Madame RAMILLON utilisera la salle communale pour son activité « méditation sonore » et précise qu'il s'agit d'une activité professionnelle. Cette activité sera proposée 1 mercredi par mois du mois de septembre au mois de juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la location à 50.00 € par trimestre.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Stéphanie MORILLON informe le Conseil Municipal que Giles OLLIVIER a pris attache avec les services de la DRAC pour ce qui concerne la valorisation de l'église et des mosaïques gallo-romaines présentes sur la commune.
Mylène MORIN indique qu'il serait pertinent de prendre contact avec Sylvie CODATO qui travaillait à la mairie de LA REOLE et qui est désormais aux Bâtiments de France.
Stéphanie MORILLON indique que les services de la DRAC ont communiqué les contacts auxquels s'adresser.

Ludovic CORBIN demande si la date de passage de l'APAVE a été fixée suite à l'installation du jeu à la Plaine des Sports.
Stéphanie MORILLON indique que cet organisme a été contacté et qu'il a été demandé que les vérifications soient réalisées fin août.

Stéphanie MORILLON propose la rédaction d'un règlement intérieur du Conseil Municipal pour tout ce qui concerne l'organisation.

Le Conseil Municipal est informé que les toilettes publiques ont en cours de réparation.

Les Hurons du canal organisent une exposition dans la salle communale et un concert de violon le 19 septembre 2026 dans le cadre des journées du patrimoine.

Le service GEMAPI de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a proposé une exposition sur les crues de Garonne. Cette exposition se tient du 27 juillet au 7 août 2026 dans l'entrée et la salle du Conseil Municipal de la mairie.

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a relayé la proposition de retransmission du concert d'ouverture de l'Opéra National de BORDEAUX à titre gracieux le 11 septembre 2026.
Jérôme MASCOTTO fera des tests techniques avant le 15 août et le Conseil Municipal donnera son accord par mail.

Stéphanie MORILLON indique au Conseil Municipal qu'il sera important, les années suivantes, de veiller à ce que les agents communaux ne soient pas en congés en même temps.
Mylène MORIN demande si le recrutement d'un agent supplémentaire est encore en projet. Stéphanie MORILLON indique que ce n'est pas nécessaire pour l'instant et qu'après discussion avec les agents techniques, William et Elsa ont dit que leur binôme fonctionne parfaitement.

Cyril MALTETE, compagnon de Justine BOULANGER, propose de retirer gracieusement le figuier au niveau de l'église.

Sabrina MAUGENET présente le bilan financier de la maïade. Le montant de la dépense s'élève à 1 304.70 €.
La répartition des participations suivante est proposée :
40.00 € par Conseiller Municipal
100.00 € par Adjoint
250.00 € pour Le Maire
314.70 € pour la Commune.

Laurent MAUBOURGUET demande où en est le projet d'aménagement du cimetière.

La manifestation Octobre Rose se tiendra le 11 octobre 2026. La commune de FONTET organise le petit-déjeuner ; la commune de HURE la vente des produits dérivés et le cocktail.

Luc DESPUJOLS a fait imprimer une photo de l'église pour l'extérieur et souhaite proposer une exposition de 10 photos sous forme d'un jeu de piste afin de mettre en valeur des lieux et espaces communaux.

Bertrand BERRY demande si de nouveaux devis ont été établis pour le chauffage des logements de l'ancienne poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 58.

Le Maire, Le secrétaire de séance,